

Formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit

Pour payer votre inscription par carte de crédit, veuillez remplir le formulaire en lettres moulées et le transmettre par courriel à info@ecolequebecmonde.ca OU par télécopieur au **+1-418-977-2229**.

Information sur la carte de crédit

Type de carte : Visa MasterCard

Numéro de la carte : - - -

Code de vérification Visa/MasterCard : Expiration :
Mois Année

Information sur l'étudiant

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province/État : _____ Code postal/Zip : _____

Téléphone (résidence) : _____ (travail) : _____

Téléphone (mobile) : _____ Télécopieur : _____

Adresse courriel : _____

Information sur le détenteur de la carte

J'autorise École Québec Monde à porter le montant de \$ CAN à ma carte de crédit :

Nom du détenteur de la carte de crédit

Prénom du détenteur de la carte de crédit

Signature obligatoire du détenteur de la carte de crédit

Date :
Jour Mois Année

J'ai lu, comprend et accepte la politique d'annulation et de remboursement d'École Québec Monde. (Ci-joint)

Confirmation de paiement

École Québec Monde vous fera parvenir une confirmation de paiement de la façon suivante :

Par courriel Par télécopie Par la poste

Envoyé par courriel : info@ecolequebecmonde.ca
OU par télécopieur : **+1-418-977-2229**

Réservé à l'administration
Reçu le : _____
Confirmé le : _____

Code de vérification des cartes de crédit Visa et MasterCard

Le code de vérification est imprimé sur les cartes de crédit pour permettre aux commerçants de vérifier les transactions lorsqu'ils n'ont pas la carte en main, comme c'est le cas pour les achats par Internet. Les commerçants utilisent ce numéro dans le cadre du processus d'autorisation avec l'émetteur de la carte. Le code de vérification des cartes Visa et MasterCard est un numéro de trois chiffres imprimé au verso de votre carte. Il apparaît à la suite de votre numéro de compte ou des quatre derniers chiffres de votre numéro de compte, sur la bande de signature.

Veuillez utiliser l'image ci-après pour repérer le code de vérification pour votre carte de crédit.



CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Veuillez noter que les frais suivants sont NON REMBOURSABLES :

- Frais d'inscription
- Frais de placement en hébergement

Politique d'annulation avant la date de début des cours

Visa refusé : Lorsqu'un visa est refusé, les frais de scolarité ne sont remboursés que si ÉQM reçoit une demande d'annulation par écrit et la lettre de Citoyenneté et Immigration Canada.

Plus de 30 jours : Si ÉQM reçoit une demande d'annulation par écrit plus de 30 jours avant la date de début des cours inscrite dans le contrat, ÉQM conservera des frais d'annulation de 10% du total des frais de scolarité dus en vertu du contrat, jusqu'à concurrence de 1000 \$.

Entre 0 et 30 jours : Si ÉQM reçoit une demande d'annulation par écrit entre 0 et 30 jours avant la date de début des cours inscrite dans le contrat, ÉQM conservera des frais d'annulation de 25% du total des frais de scolarité dus en vertu du contrat jusqu'à concurrence de 1500 \$.

Politique d'annulation après la date de début des cours

Si l'inscription est annulée à l'arrivée ou après le début du cours, les frais de scolarité sont remboursés en fonction du pourcentage d'avancement de la période totale d'études spécifiée dans le contrat au moment de la réception, par écrit, de la demande d'annulation. Toute leçon individuelle facturée sur place est directement ajoutée au contrat initial.

Entre 0 et 10% : Si ÉQM reçoit l'avis d'annulation dans les premiers

10% de la durée totale d'études ou si l'étudiant ne se présente pas à la date prévue, ÉQM conservera des frais d'annulation de 30% des frais de scolarité dus en vertu du contrat.

Plus 10% à 30% : Si ÉQM reçoit l'avis d'annulation lorsque plus de 10% à 30% de la durée totale d'études s'est écoulée, ÉQM conservera des frais d'annulation de 50% des frais de scolarité dus en vertu du contrat.

Plus de 30% : Si ÉQM reçoit l'avis d'annulation lorsque plus de 30% de la durée totale d'études s'est écoulée, aucun remboursement n'est accordé et aucun crédit ne sera accordé pour le montant restant.

Politique d'annulation du programme d'hébergement

Toute annulation du programme d'hébergement est soumise à des frais d'annulation de 200 \$.

Avant l'arrivée : Si l'avis écrit d'annulation du programme d'hébergement est reçu par ÉQM avant la date de début du programme précisée dans le contrat, un remboursement complet sera accordé, à l'exception des frais d'annulation.

Entre 0 et 30% : Si ÉQM reçoit l'avis écrit de retrait du programme d'hébergement dans les premiers 30% de la période totale d'hébergement, ÉQM remboursera la portion inutilisée moins les frais de séjour d'une semaine en résidence d'accueil et les frais d'annulation de 200 \$.

Plus de 30% : Si ÉQM reçoit l'avis écrit de retrait du programme d'hébergement alors que plus de 30% de la période totale d'hébergement est écoulée, ÉQM remboursera la portion inutilisée moins les frais de séjour de 2 semaines en résidence d'accueil et les frais d'annulation de 200 \$.